

Charte de vie Ecole d'Art Musical

Avant-propos

L'Ecole d'Art Musical est un lieu d'apprentissage et de partage dans un climat bienveillant. C'est dans cet esprit que ce document précise le cadre et les règles propres au fonctionnement de l'école afin de favoriser la réussite et l'épanouissement de chaque élève. La direction, les professeurs, les parents et le personnel de l'école ont la responsabilité de veiller ensemble à ce que ces règles soient suivies par chacun dans l'intérêt de tous.

Professeurs, parents et élèves grandissent en même temps de cette rencontre. C'est un beau chemin qui nous conduit à accompagner l'enfant dans son développement et dans son accession au bonheur et à la liberté par la médiation privilégiée de l'art et de la musique.

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE L'ECOLE
2. FORMATION ET VIE A L'ECOLE
3. ASPECTS ADMINISTRATIFS
4. EVENEMENTS PROPOSES PAR L'ECOLE.
5. CHARTE PARENTS-ECOLE

1- PRESENTATION DE L'ECOLE

L'Ecole d'Art Musical est une association privée (Loi 1901) agréée par l'Education Nationale fonctionnant par adhésion volontaire et contribution des parents. Elle a été créée dans le but de transmettre un enseignement musical moderne, ludique et de qualité. Elle est dirigée par un bureau composé d'un directeur, de professeurs, de secrétaires et un comptable. Elle se sous-divise en 3 associations en fonction de l'âge de l'élève :

- Bambini Musique : jusqu'à 6 ans
- Maestri Musique : pour les adolescents et les adultes
- Ecole d'Art Musical : pour tous les autres

Objectif éducatif de l'École d'Art Musical destiné aux enfants

L'école propose un enseignement à tous les enfants sans aucune sélection de niveau préalable. Le but de notre enseignement est que la musique devienne un acte naturel de plaisir et partage.

La musique aide au développement des individus. La pratique musicale favorise le développement de la concentration, la mémoire et la socialisation.

La formation proposée par l'école est participative car les progrès dépendent à la fois **des élèves, des professeurs et du suivi des parents à la maison.**

La participation aux cours individuels, collectifs, stages, auditions et concerts en France et à l'étranger, contribuent à former et motiver l'élève tout en valorisant ses progrès.

Objectif éducatif de l'École d'Art Musical destiné aux adultes

La musique doit rester un plaisir. Ce plaisir doit être associé à un effort et à une régularité. Il est indispensable de répéter quotidiennement pour aboutir à un résultat.

Principes pédagogiques de l'École d'Art Musical

La pédagogie de l'école est inspirée par la méthode Suzuki qui permet un apprentissage par l'écoute depuis la petite enfance. Cela n'empêche pas de commencer à un âge plus avancé, voire adulte, il est cependant recommandé de le faire le plus tôt possible dès que l'enfant a la maturité nécessaire, de manière à pouvoir développer une coordination plus fine. Le cours d'essai permettra au professeur de décider si l'enfant est prêt à recevoir un enseignement ou s'il est préférable d'attendre encore un peu.

L'école s'inspire aussi d'autres méthodes :

. La méthode Kodaly qui favorise le développement de l'oreille par le chant (tout le répertoire appris doit d'abord être chanté avant d'être interprété avec l'instrument). Le chant favorise la justesse et l'écoute de soi.

. La méthode Rolland qui développe les mouvements du corps pour soulager la tension excessive.

Cette combinaison des trois méthodes, grâce au parcours et formation de chaque professeur, respecte le rythme de chaque élève. **Chaque enfant est unique.** C'est pour cette raison que notre école s'efforce d'apprendre aux enfants à se respecter et à ne pas se comparer. Certains enfants progressent très vite techniquement, en revanche la maturité musicale peut être fragile. D'autres enfants ont besoin de beaucoup plus de temps. Evidemment, aucun enfant ne désire mal jouer d'un instrument. Tous les enfants souhaitent maîtriser et s'exprimer au mieux, et nous les professeurs, sommes les premiers à devoir respecter ce rythme. **Nous comptons également sur la collaboration des parents pour nous aider à éviter cette comparaison souvent présente pendant les auditions.**

Notre pédagogie tient à valoriser l'enfant. **Nous n'avons pas pour but d'en faire des musiciens professionnels.** Nous souhaitons former **des enfants qui aiment la musique** et qui vont développer un lien fort avec l'instrument pour qu'ils puissent jouer sans craindre le jugement des autres.

Les enfants apprennent les pièces par cœur et jouent lors des auditions et concerts sans partition, ce qui leur permet une plus grande concentration et musicalité pour interpréter les morceaux.

L'école promeut pour chacun de ses élèves :

- **la pratique individuelle**
- **la pratique collective** (qui permet aux enfants de jouer ensemble par niveau **SAUF PIANO**)
- **la formation musicale (solfège)** qui est assurée pendant le cours individuel et collectif. Elle est introduite progressivement selon le niveau de l'élève.
- **les auditions** qui permettent à chaque enfant de s'exprimer individuellement
- **les concerts** qui permettent une restitution de tous les ensembles de l'école inclus le piano, niveau avancé.
- le stage ski musique à Lans en Vercors (Isère) pendant les vacances d'hiver
- **le stage Anglais-Musique en février** à Paris qui permet aux enfants de découvrir ou approfondir la langue anglaise et la langue musicale pendant 1 ou 2 semaines.
- **le stage Equitation- Musique aussi en février** dans le Berry.
- **le concert phare à l'étranger**, cette année à Barcelone
- **le stage d'été**, expérience unique qui favorise des liens entre enfants, professeurs et animateurs pendant 12 jours. (Musique, Sport et Activités culturelles)

Instruments enseignés :

L'Ecole d'Art Musical enseigne la pratique de plusieurs instruments :

Les cordes

- cordes frottées : violon, alto, violoncelle, contrebasse –
- cordes frappées : piano
- cordes pincées : guitare, harpe

Les vents

- saxophone, flûte, clarinette

La batterie, les percussions

Instruments prêtés par l'école

L'école peut proposer à la location certains instruments (violon, violoncelle, guitare, ukulélé, flûte, contrebasse) à ses élèves moyennant le versement d'une caution et un loyer semestriel en fonction du stock disponible.

L'école ne dispose pas en général d'instruments pour adultes.

Professeurs

Les professeurs de l'école possèdent des expériences riches et viennent d'horizons différents. Le site internet de l'école présente en quelques lignes leur parcours musical et professionnel.

2- FORMATION ET VIE A L'ECOLE

Conformément aux principes de l'école, chaque élève est inscrit à un cours individuel et à un cours collectif hebdomadaires. **La participation à ces cours est obligatoire.**

La classe de piano n'a pas de cours collectif mais peut avoir un cours individuel plus long en fonction du niveau et de la maturité de l'enfant.

L'année est constituée de 2 périodes :

Septembre à fin janvier et février à mi-juin.

Chaque période de l'année est composée de 16 cours individuels + 16 cours collectifs (**sauf Piano**), soit un total de 32 cours individuels et de 32 cours collectifs sur l'année complète (**et 32 cours individuels pour le piano**)

Cours individuels

La durée du cours individuel est établie en fonction de l'âge, maturité et niveau de l'élève. Certains parents considèrent qu'un cours de 20 minutes n'est pas suffisant. Un jeune enfant n'a pas encore la capacité de se concentrer. Le professeur suggèrera l'allongement du cours à 30' ou 40 ' selon l'âge et la progression en temps voulu.

L'objectif des cours individuels est de favoriser le développement personnel de l'élève en révélant sa sensibilité, sa musicalité, sa technique etc...

Attitude des parents durant les cours individuels :

Nous avons remarqué plusieurs jeunes enfants qui se rendent seuls à leur cours individuel.

Pour les élèves les plus jeunes, la présence des parents ou d'un adulte (parent, grand parent, nounou, ...) est indispensable afin de suivre l'apprentissage et pouvoir le transposer à la maison.

ATTENTION avec les nouvelles dispositions sanitaires, nous allons devoir nous adapter.

Vous devrez accompagner votre enfant dans la salle de son cours individuel, et ne plus rester dans la salle d'attente. Si votre enfant ne tolère pas votre présence dans le cours, vous devrez sortir des locaux.

Nous recevons fréquemment des commentaires de parents qui se sentent incapables d'aider leur enfant parce qu'ils n'ont aucune connaissance musicale. Cet accompagnement régulier vous fera découvrir et comprendre le fonctionnement de l'instrument choisi par votre enfant. Il n'est pas nécessaire d'être musicien. C'est surtout le suivi et l'encadrement qui sont déterminants dans ses progrès.

Autre constatation : certains jeunes enfants ne supportent pas la présence de leurs parents pendant le cours individuel ou adoptent un comportement immature. Il faut leur expliquer plusieurs fois, au préalable, la raison de votre présence pour qu'il comprenne son importance.

Durant les cours, les parents ou accompagnants veilleront à respecter la plus grande discrétion. Ils se tiendront derrière l'enfant, hors de l'axe de vision pour ne pas interférer dans le rapport élève – professeur. Afin d'aider au développement de l'élève, nous attendons une attitude participative des parents ou de l'accompagnant (prise de notes, enregistrements des explications du professeur). Vous pouvez également poser des questions sur des exercices non compris mais faites le pendant le cours, et non à la fin du cours, pour ne pas empiéter sur le cours suivant. Il est possible de filmer les cours individuels. Parlez-en au professeur pour que vous puissiez vous placer au mieux et ne pas gêner le cours. Si vous effectuez des captations vidéo, vous vous engagez à ne pas enregistrer le visage des professeurs et à en réserver leur utilisation à un usage strictement privé et éducatif.

La diffusion de ces vidéos sur les réseaux sociaux est strictement interdite.

Quand les enfants deviennent autonomes, la présence des parents aux cours individuels n'est plus indispensable. Il faut qu'en grandissant ils puissent s'approprier cette activité.

Chaque professeur organise librement le déroulement de son cours dans l'intérêt de l'élève.

Cours collectifs (sauf piano)

Les parents ne sont pas admis aux cours collectifs car il faut que les enfants et leur professeur s'identifient en tant que groupe. Bien évidemment, les enfants les plus jeunes peuvent être réticents. Dans ce cas, exceptionnellement l'adulte pourra l'accompagner durant les premiers cours mais l'enfant devra rapidement s'adapter à venir seul. Nous conseillons aux parents de discuter, **au préalable à la maison**, avec l'enfant, de le rassurer en expliquant que c'est important qu'il puisse rester avec tous les autres enfants sans ses parents pour créer des liens privilégiés avec le groupe.

Les cours collectifs regroupent des élèves de niveau équivalent. Chaque élève est affecté à un groupe. Le niveau du cours collectif est déterminé par le professeur et le directeur en tenant compte de plusieurs critères dans le meilleur intérêt de l'élève.

ATTENTION : A la fin du mois de septembre, les cours collectifs de VIOLON qui ne seront pas assez fréquentés, (minimum 5 enfants), ne seront pas maintenus.

Formation musicale (Solfège)

Au fur et à mesure de l'apprentissage, les professeurs introduisent la formation musicale dans les cours individuels et collectifs. Elle permet aux élèves de mieux comprendre les pièces travaillées, de les déchiffrer, d'apprendre les différentes règles et codes du solfège.

Travail à la maison

Le travail à la maison est la voie du succès de l'apprentissage de l'instrument. L'entraînement régulier permet l'assimilation, les progrès et la coordination des différents mouvements.

Il doit être vécu par l'élève comme une pratique nécessaire qui fait partie d'une routine quotidienne. Au début de l'apprentissage, quelques minutes d'entraînement journalier suffisent. Le temps de répétition s'adaptera naturellement aux progrès de l'élève et à la complexité croissante des pièces étudiées.

Tant que l'élève n'est pas autonome, les parents s'assurent que les devoirs donnés par le professeur pour la semaine soient effectués.

L'attitude des parents est primordiale dans l'accompagnement du travail à la maison. Elle nécessite beaucoup de tact et de patience pour inciter l'élève à travailler de manière journalière tout en évitant que l'entraînement ne devienne conflictuel.

Il faut que cette expérience reste ludique, comme lors du cours individuel, avec des récompenses et des encouragements. Jouer avec son instrument doit devenir un motif de satisfaction et de fierté pour l'enfant. C'est la raison pour laquelle jouer à la maison devant ses parents est important comme de participer aux concerts et auditions.

Ne pas dire « tu joues faux » mais dire, « super, tu joues bien, on va t'enregistrer et réécouter ensemble, » cela permettra à l'enfant de se corriger lui-même en écoutant ses fausses notes s'il arrive à les entendre. S'il ne les entend pas, c'est tout simplement parce que son cerveau n'a pas encore enregistré les sons. Il ne faut pas s'inquiéter, cela prend du temps. Patience, patience, patience !! Il est important de conserver une attitude valorisante et positive. La maîtrise d'un instrument est très complexe, elle demande beaucoup d'efforts et de persévérance.

De même écouter les CD des pièces jouées, revoir les vidéos des cours individuels est d'une grande aide pour les enfants. Ces derniers apprennent beaucoup en se regardant jouer ou en regardant les autres.

Outre le travail de la pièce en cours d'apprentissage, il est nécessaire de répéter les pièces déjà apprises pour les conserver en mémoire et améliorer leur interprétation, même si cela vous semble répétitif.

Cahier de correspondance de l'Ecole d'Art Musical

Les enfants reçoivent en début d'année un cahier de correspondance.

Les enfants viennent à l'école avec celui-ci dans lequel sont marqués les devoirs et les révisions semaine après semaine. C'est un outil de communication entre le professeur, les parents et l'élève .

Présentation aux cours :

Merci de prévoir une marge de 5 à 10 minutes car le cours de musique peut commencer ou terminer légèrement en retard. Merci de communiquer cette information aux nounous, aux grands parents etc... pour éviter des situations de stress.

Les élèves viennent en cours avec :

- leur carnet de correspondance
- leurs partitions (instrument et solfège le cas échéant).
- leur instrument (sauf les pianos, contrebasses, harpes et batteries qui se trouvent à l'école)

Retards

Il est indispensable que chaque élève soit présent 5 minutes avant le début des cours individuels et collectifs afin de se préparer. Les retards ne donnent lieu à aucun rattrapage sauf si c'est du fait du professeur. Dans ce cas, le cours est décalé de 5 à 10 minutes ou, dans des cas extrêmes, il sera remplacé si le retard est trop conséquent.

En ce qui concerne les cours collectifs, un retard de plus de 10 minutes ne sera pas toléré car cela perturbe les enfants qui ont commencé à travailler. Merci de votre compréhension sur ce point, nous avons eu par le passé des parents qui ne tenaient pas compte de cette consigne, **désormais nous devons être plus stricts.**

Absences

Les absences des élèves doivent être signalées impérativement au secrétariat par mail.

Les absences ne seront ni remplacées ni remboursées sauf dans les cas suivants :

- **maladie (uniquement sur présentation d'un justificatif médical)**

Si un pont est accordé par l'éducation nationale, l'école s'alignera sur cette décision et les cours seront donc récupérables.

* voir tableau des vacances scolaires en annexe

Les absences pour motif de fêtes de famille, anniversaires, problèmes de nounou, de transport (sauf évidemment retard du professeur, convocations par des organismes scolaires ou autres, fatigue passagère de l'enfant, impossibilité des parents de quitter leur travail à l'heure, surcroît de devoirs, fête des écoles etc... ne donneront pas lieu à une récupération.

Les absences pour cause de départ en week-end ne sont ni récupérables ni remboursables. En effet l'école doit assumer les charges fixes et les salaires des professeurs que l'élève assiste ou non au cours.

Sachez que les professeurs se déplacent pour honorer leur engagement vis-à-vis de vos enfants et il est difficile de leur faire admettre que tel enfant n'est pas là pour un motif non recevable.

Bien évidemment, les cours annulés du fait de l'absence des professeurs ou d'un jour férié seront remplacés ou remboursés.

Un professeur peut se faire remplacer exceptionnellement par un autre professeur de sa discipline sans préavis. (nos professeurs sont aussi des interprètes et participent à des concerts et peuvent aussi être malades) Cela reste exceptionnel mais il est important que vous le sachiez.

Récupérations :

Les récupérations seront proposées au fur et à mesure au cours de l'année en fonction des disponibilités des élèves et des professeurs. La dernière quinzaine de juin est aussi réservée pour le rattrapage des cours individuels. En ce qui concerne les cours de rattrapages de violon, ils ne sont pas nécessairement dispensés par le professeur de l'élève mais par tout professeur disponible.

Respect des lieux et des personnes

Parents et enfants veilleront à éviter les comportements bruyants ou inappropriés dans l'école. Les enfants les plus jeunes restent sous la surveillance de leurs parents ou accompagnateurs. En aucun cas l'école ne peut être tenue responsable des vols, pertes et dégradations des objets personnels et accidents.

Parents et enfants respecteront les lieux et le matériel. Une bibliothèque, des livres, des crayons et des jouets sont mis gracieusement à disposition dans la salle d'attente. Parents et enfants veilleront en particulier après utilisation à ranger les objets empruntés à leur place.

La prise de goûter est autorisée au sein de l'école sous réserve de maintenir la propreté des lieux. **La prise de repas à l'école n'est pas autorisée.**

Mise à disposition d'une fontaine d'eau : Afin d'éviter le gaspillage de gobelets, nous vous recommandons d'apporter votre propre gobelet réutilisable ou une gourde.

Concernant les trottinettes l'école ne dispose pas d'endroit approprié pour leur rangement, Nous vous demandons de plier votre trottinette et de la garder avec vous dans la salle de cours

Le respect du travail des autres impose le calme dans les parties communes de l'école lors des déplacements.

Position de l'école en cas de catastrophes naturelles, mouvements sociaux, terrorisme et pandémie.

Nous avons décidé en toute transparence de rembourser les cours qui n'ont pas pu être honorés pendant le confinement pour différents motifs (départ en province sans instrument ou sans internet, refus pour certains de prendre des cours en visio).

Le fait d'avoir pris la décision de rembourser a bien évidemment déséquilibré l'école qui a dû faire face aux mêmes charges fixes.

Nous remercions d'ailleurs chaleureusement les familles compréhensives qui ont renoncé à leur remboursement.

Donc si de nouveau, nous traversons une période de crise sanitaire ou sociale, nous ne procéderons pas au remboursement des cours.

Dans la mesure du possible, nous les remplacerons par des cours en visio comme nous l'avons déjà fait, sauf bien sûr si le pays est totalement paralysé et que nous n'avons plus aucun moyen de communication possible.

3- ASPECTS ADMINISTRATIFS

Organisation / planning

Toute question relative à l'organisation du planning des cours ou de changement d'horaires, est exclusivement réalisée via le secrétariat par e-mail .

RAPPEL : Les professeurs ne sont pas en charge de l'organisation du planning (remplacement de cours, changements d'horaires, absences prévues etc...). Toutes ces informations sont centralisées au secrétariat par mail.

Règlement des cotisations

Les cotisations couvrent les dépenses liées à la location et à l'entretien des locaux de l'école, aux dépenses de fonctionnement de l'école (achats et locations des instruments, location de salles pour les auditions et concerts, transports pour la logistique des instruments, achats des fournitures, ainsi qu'au paiement du salaire des professeurs et du personnel).

L'école ne reçoit pas de subventions et dépend donc uniquement des cotisations payées par les familles.

Les cotisations sont dues en début de période.

Il y a donc 2 appels de règlement par an (septembre et février). Toute période entamée est due dans son intégralité et non remboursable sauf cas de force majeure (accident avec dommages corporels, hospitalisation de longue durée).

Le mode de paiement s'effectue par chèques, en totalité en début de période, ou possibilité de paiement en plusieurs fois (5 fois maximum par période) et, dans ce cas, il est impératif de déposer tous les chèques en début de période. Le secrétariat vous indiquera l'ordre des chèques selon l'âge de votre enfant.

Impayés

En cas de persistance de l'impayé, les cours de l'élève seront suspendus. Pour le bon fonctionnement de l'école, nous vous demandons de bien vouloir respecter les consignes de paiement.

Admission

L'admission d'un élève est validée quand le dossier d'inscription est retourné complet avec les documents signés correctement remplis :

- Fiche inscription
- Attestation assurance
- Règlement intérieur signé (page 11 uniquement)
- Le(s) chèque(s) de règlement pour la totalité de la période.

Nous vous demanderons aussi une photo d'identité de l'élève que vous nous remettrez à la rentrée.

Tout le mois de septembre est consacré à la mise en place administrative.

Communication aux familles

La communication aux familles est organisée principalement par l'envoi d'emails ou par voie d'affichage sur les panneaux de l'école. Il est donc important de communiquer à l'école une adresse électronique valide et de la consulter de manière régulière. Les familles recevront en outre un rapport d'évaluation du travail de leurs enfants. Vous pouvez demander un RDV téléphonique ou physique par email à n'importe quel moment de l'année avec le directeur.

4 - EVENEMENTS PROPOSES PAR L'ECOLE

Concerts et auditions

L'Ecole d'Art Musical organise des auditions et concerts. La participation des élèves à ces événements gratuits est vivement recommandée. Ces moments fixent un rythme et donnent des objectifs aux élèves (pièces à terminer absolument pour les jouer lors de l'événement). Ils instaurent une habitude qui permet à l'élève de prendre confiance en lui et de se familiariser à jouer devant un public bienveillant.

Les auditions mettent en valeur le travail et les progrès réalisés par l'élève lors de ses cours individuels.

Les concerts favorisent l'esprit de groupe où les enfants mettent en pratique le travail réalisé pendant le cours collectif.

Pour des raisons de logistique (nombre d'instruments, chaises à prévoir, organisation du plan de scène, organisation des répétitions, programmation des pièces ...), l'école doit connaître avant chaque événement la liste exhaustive des participants. Donc, merci de nous signaler si votre enfant sera présent ou pas.

N'oubliez pas que ces événements sont essentiels pour son développement musical.

Tenue vestimentaire pour les concerts :

Garçon : Chemise blanche – Pantalon noir – Chaussures noires

Fille : Robe ou Jupe noire ou blanche – Haut blanc - Chaussures noires

Procédure à suivre lors des concerts et auditions pour le bon déroulement :

- 1) Les parents accompagnent leur enfant sur le lieu de l'événement.
- 2) Ils préparent leur enfant en gardant, le cas échéant, son étui et ses vêtements.
- 3) Ils ne rentrent pas dans la salle de concert et attendent qu'on leur donne le signal.
- 4) Les enfants sont accompagnés dans la salle de concert ou audition par les professeurs ou accompagnateurs pour s'installer. **Si l'enfant n'est pas capable de se séparer de ses parents, dans ce cas, il restera dans le public avec ses parents pour écouter le concert.** Parfois, les jeunes enfants ont peur, c'est normal. Il est alors préférable d'attendre le prochain événement pour qu'il soit prêt.
- 5) Une fois que les enfants sont en place sur scène, nous donnerons le signal pour faire entrer les parents et le public. Nous ne laisserons plus les parents s'installer avant les autres pour réserver les meilleures places.
- 6) A la fin du concert, les parents sortiront de la salle et attendront que les professeurs et accompagnateurs reconduisent les enfants à la sortie de la salle.

Le strict respect de ces consignes permet d'éviter les pertes ou casses d'instruments et contribue à la fluidité de l'organisation et la sécurité des entrées et sorties sur le lieu de l'événement.

L'école n'est pas responsable de la perte ou détérioration des effets personnels des enfants.

Même si cela semble évident, nous demandons au public de rester silencieux pendant le concert et d'éviter tout comportement qui pourrait perturber la concentration des enfants. En particulier, les enfants en bas âge dans le public doivent être raccompagnés à la sortie en cas de pleurs pour ne pas gêner l'interprétation musicale des élèves. Les enfants du public ne doivent pas courir ou rester sans surveillance durant le concert. Ils doivent être accompagnés lors des éventuels déplacements aux toilettes. Les parents veilleront à ce qu'ils ne commettent pas de dégradations. Ils restent sous la responsabilité des parents et cette dernière sera engagée en cas de dommages.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de goûter dans les salles de concert.

Les élèves participants ne sont pas autorisés à sortir en cours de concert. Il est important pour l'enfant qu'il écoute et respecte les autres élèves. Nous allons programmer des concerts plus courts à partir de cette année pour maintenir la concentration des plus jeunes (environ 1 heure).

Les parents peuvent photographier/filmer les événements sous réserve de ne pas utiliser de flash et de faire en sorte de ne gêner personne. Fréquemment, les parents se lèvent pour filmer leur enfant sans tenir compte du public. Merci de vous placer sur les côtés hors du champ de vision. N'oubliez pas qu'un concert représente toute l'école et non pas votre enfant en particulier.

Les concerts et auditions ne sont pas des concours de talents. Le seul enjeu de ces événements est que les enfants prennent du plaisir à jouer et transmettent des émotions au public.

Chaine de l'Ecole d'Art Musical

L'école dispose d'une Chaine YouTube gratuite « ecoledartmusical » sur laquelle elle publie des informations, des vidéos des auditions et concerts, des interviews, des masterClass.

Nous recommandons vivement que vous vous inscriviez à cette chaine pour profiter des informations qui y sont publiées tout au long de l'année.

Réseaux sociaux

Des informations sur le programme de l'école ou sur ses activités peuvent être publiées sur les comptes Facebook, Instagram et Twitter de l'Ecole d'Art Musical.

5- CHARTE PARENTS ECOLE

Adhésion au projet

Pour résumer, en signant le présent document, les parents accordent leur confiance à l'Ecole d'Art Musical et s'engagent à adhérer au projet pédagogique et éducatif proposé.

Les parents suivent le travail à la maison effectué par leurs enfants et signent le cahier de correspondance, participent aux réunions proposées et signalent dans les délais impartis la participation ou non-participation de leurs enfants aux différents événements proposés et organisés par l'école.

Les parents sont les partenaires des professeurs dans les progrès de leurs enfants.

Outre le suivi du travail à la maison, ils éviteront les remarques négatives car il est essentiel de toujours encourager les enfants dans leur pratique. Notre philosophie est que la musique demeure une activité psychologiquement valorisante.

Les concerts et auditions proposés par l'école étant organisés en dehors de toute subvention, la participation bénévole des parents pour aider à la logistique, au transport des instruments est évènements est indispensable. L'école fonctionnera de mieux en mieux grâce à votre aide.

Bien évidemment, nous ferons en sorte de solliciter tout le monde pour éviter que ce soit toujours les mêmes volontaires.

Clauses de protection des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, nous vous informons que l'entité responsable du traitement des données à caractère personnel est l'Ecole d'Art Musical 45 rue Broca 75005 PARIS. Les données personnelles recueillies seront traitées à des fins de gestion d'inscription et en vue de vous offrir les services de l'Ecole d'Art Musical.

Des photographies et vidéos des événements facultatifs proposés par l'Ecole d'Art Musical (stages, concerts, auditions, ...) peuvent être mis en ligne notamment sur un blog d'information pour les parents, sur la chaîne YouTube ou sur les pages des réseaux sociaux de l'école. Il est donc prévisible que sur certaines photographies et/ou vidéos, des élèves de l'école y figurent de manière identifiable.

Le droit à l'image est reconnu par le règlement général sur la protection des données (RGPD), qui est entré en application le 25 mai 2018.

La participation aux événements de l'école implique l'acceptation de l'utilisation des photographies et vidéos par l'Ecole d'Art Musical à des fins non-commerciales.

Donc si vous ne souhaitez pas que votre enfant apparaisse sur les photos et les vidéos, il ne pourra pas participer aux événements de l'école.

Fait à :

Le :

Nom de l'élève :

Instrument :

Nom de la mère ou représentant légal :

Nom du père ou représentant légal :

Mention manuscrite «Lu et approuvé les 12 pages de la charte, Bon pour accord »

Signature

Annexe : Calendrier scolaire Education Nationale 2020-2021

Vacances Scolaires 2020-2021

Calendrier Scolaire 2020-2021

	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée Scolaire 2020	1 ^{er} septembre 2020		
Vacances TOUSSAINT 2020	17 octobre 2020 ↓ 2 novembre 2020		
Vacances NOËL 2020	19 décembre 2020 ↓ 4 janvier 2021		
Vacances HIVER 2021	6 février 2021 ↓ 22 février 2021	20 février 2021 ↓ 8 mars 2021	13 février 2021 ↓ 1 ^{er} mars 2021
Vacances PRINTEMPS 2021	10 avril 2021 ↓ 26 avril 2021	24 avril 2021 ↓ 10 mai 2021	17 avril 2021 ↓ 3 mai 2021
Pont ASCENSION 2021	13 mai 2021 ↓ 17 mai 2021		
Vacances ÉTÉ 2021	6 juillet 2021		

les JOURS FÉRIÉS

dimanche 1 ^{er} novembre 2020	La Toussaint
mercredi 11 novembre 2020	Armistice 1918
vendredi 25 décembre 2020	Noël
vendredi 1 ^{er} janvier 2021	Jour de l'an
lundi 5 avril 2021	Lundi de Pâques
samedi 1 ^{er} mai 2021	Fête du Travail
samedi 8 mai 2021	Victoire des Alliés 1945
jeudi 13 mai 2021	Jeudi de l'Ascension
lundi 24 mai 2021	Lundi de Pentecôte